

## LE BOURGNEUF LA FORET (53410)

### COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 10 Février 2026

L'an deux mil vingt-six, le **Mardi 10 Février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

**PRESENTS** : François BERROU — Julie CHARPENTIER — Yohann FOUASSIER — Pierrette LEHAY — Patrick BEAUPÈRE — Michèle DUCHEMIN — Jean-François RAIMBAULT — Stéphane SABLÉ — Florence LAMBARÉ — Caroline BEAUDUCÉL — Jérôme BÉNÉZET — Yannick BRUNEAU — Noémie GAIGNER — Nicolas GAUBERT

**EXCUSES** : Michel BOUILLON – pouvoir donné à François BERROU  
Marie-Claude HOUDELIER – pouvoir donné à Pierrette LEHAY (pour les points 1 et 2)  
Lilian BÈGUE – pouvoir donné à Patrick BEAUPÈRE

**Secrétaire** : Noémie GAIGNER

#### 1- TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE – RUE DU HAUT BEAUVAIS

Dans le cadre des travaux Rue du Haut, TEM a soumis un devis pour l'installation d'un tripode autour du candélabre situé près de la pharmacie. Cependant, il a été décidé que ces travaux seront réalisés par les services communaux.

#### 2- BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BP 2026

Comme le prévoit l'article L.1612-1 du CGCT, il est possible pour le Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal dans la limite du ¼ des crédits de l'année N-1. Après discussions et à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté d'ouvrir des crédits avant le vote du Budget Principal, afin de mandater les factures d'investissement.

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNE** : Pour un total de 204 300 €, inférieur au seuil des ¼ autorisés.

##### ***Opération 196 – Sécurisation RD***

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Article 204182 – Bâtiments et installations ..... | 18 300,00 € |
| Article 2151 – Voirie .....                       | 90 000,00 € |

##### ***Opération 199 – Bâtiment***

|                                        |             |
|----------------------------------------|-------------|
| Article 2131 – Bâtiments publics ..... | 10 000,00 € |
|----------------------------------------|-------------|

##### ***Opération 209 – Voirie 2026***

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Article 2151 – Voirie (honoraires + marché) ..... | 86 000,00 € |
|---------------------------------------------------|-------------|

#### 3- « LA BOURDINIÈRE » - ECHANGES ET ACHATS DE PARCELLES

À ce jour, le chemin de « La Bourdinière » se compose de parcelles appartenant à la fois à des propriétaires privés et à la commune. Afin de mettre en accord la propriété et l'usage du chemin de la Bourdinière, explications données le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les achats et échanges suivants :

Les échanges, sans soulte financière :

- Parcelles C2060 ; C2064 ; C2065 et C2066 appartenant à « Foncière Terre de liens » échangés contre les parcelles C2097 et C2099 appartenant à la Commune du Bourgneuf-la-Forêt ;
- Parcelle C2098 appartenant à la Commune du Bourgneuf-la-Forêt échangée contre les parcelles C2062 et C2094 appartenant à l'indivision JANVIER.

Les achats, à l'euro symbolique :

- M. FOURNIER Jean vend à la Commune les parcelles suivantes : C2071 ; C2073 ; C2075 ; C2076 ; C2078 ; C2080 ; C2091
- Indivision MARSOLLIER-GUIGNARD vend à la Commune les parcelles suivantes : C2084 ; C2086 ; C2088 ; C2894 (issue de la scission de la 2755) et C2892 (issue de la scission de la 2083 et en voie d'acquisition par l'indivision MARSOLLIER-GUIGNARD auprès de M. et Mme FOURNIER Laurent et Patricia)

#### **4- GROUPEMENT DE TRAVAUX DE VOIRIE 2026**

Le 13 novembre 2025 le Conseil a choisi de renouveler son adhésion au groupement de commandes (Le Bourgneuf, Launay, Bourgon, Oliver) pour les travaux de voirie et choisi le cabinet de maîtrise d'œuvre INGERIF. Après présentation du projet de programme de voirie, le Conseil, à l'unanimité, retient les travaux ci-dessous :

| Lieu/Portion                                  |                        |                       |
|-----------------------------------------------|------------------------|-----------------------|
| Impasse des lilas / Rue des glycines (partie) | Les Fesselles (partie) | La rue Neuve (partie) |
| Route de la Villamelle (partie)               | La Ferrière (partie)   | Les Mesliers (partie) |
| Entrée du Cimetière                           | Chemin des Brosses     | Rue du Stade (partie) |

#### **5- VOIRIE – AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE VITRE**

Dans le cadre de la démarche d'aménagement de la Route de Vitre (axe : traversée du parc de Morfelon vers la salle polyvalente) la commune souhaite déléguer la maîtrise d'œuvre de ce projet au cabinet ABE. Cette dernière a soumis un devis d'un total de 4 365,60 € TTC. Cette prestation comprend la rédaction des documents nécessaires à l'appel d'offres, l'analyse des offres et proposition de l'entreprise la mieux-disante, suivi des travaux, réception de fin de travaux. Aussi, le Conseil Municipal, après délibération et avec : 16 pour et 1 contre, accepte de confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet ABE.

#### **6- LAVAL AGGLOMERATION – PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)**

Après présentation, le Conseil, à l'unanimité prend acte, du rapport PADD de Laval Agglomération, reprenant les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi, et les 19 objectifs regroupés en 4 ambitions en matière d'aménagement et d'urbanisme qui le composent :

- Laval Agglomération, un territoire moteur et qui rayonne
- Laval Agglomération, un territoire exemplaire et engagé pour la nature
- Laval Agglomération, un territoire accueillant pour tous
- Laval Agglomération, un territoire fort de ses communes plurielles

*Le Conseil émet la remarque suivante : « un point d'attention doit être porté à l'utilisation des « friches artificialisées » qu'elles soient industrielles ou agricoles, quel que soit le zonage en termes d'urbanisme ».*

#### **7- LAVAL AGGLOMERATION - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 2026 (CLECT)**

La mission de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'EPCI à fiscalité professionnelle unique consécutivement aux transferts de compétences opérés au profit de ce dernier. Conformément à la législation, la CLECT doit établir un rapport d'évaluation suite à ces transferts. Laval Agglomération a transmis par mail le rapport de la CLECT 2026, qui porte sur les transferts partiels de voirie entre Laval Agglomération et certaines communes.

Présentation faite, à l'unanimité, le Conseil adopte le Rapport de la CLECT 2026.

## 8- COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

### a) Convention Saint-Pierre-la-Cour – ALSH Juillet 2026

Le renouvellement du partenariat avec Saint-Ouën-des-Toits n'étant pas possible pour l'année 2026, il est proposé de conclure un partenariat avec Saint-Pierre-la-Cour, selon les conditions suivantes :

- Accueil du 6 au 31 juillet 2026, pour un effectif compris entre 20 et 35 enfants bourgneuviens.
- Les bourgneuviens seront accueillis dans les mêmes conditions, d'organisation et tarifaires, que les enfants de Saint-Pierre-la-Cour.
- La participation financière de la commune s'élèverait à 4 160 €.
- Une réunion d'information aux familles sera organisée au Bourgneuf la forêt.

Présentation faite, le Conseil, à l'unanimité, accepte le partenariat avec la commune de Saint-Pierre-la-Cour.

### b) Portes ouvertes des services : 7 mars

Les portes ouvertes des services auront lieu le samedi 7 mars de 10h à 13h, conjointement avec celles des écoles. Le service de restauration scolaire ainsi que le Pôle Enfance seront ouverts, et les parents pourront venir échanger avec les agents et les élus présents.

## 9- COMMISSION ANIMATION

- La commission a étudié les demandes de subventions des associations. Certaines étant incomplètes, les subventions versées au titre de l'année 2026 seront votées ultérieurement, lorsque l'ensemble des informations seront connues pour permettre une prise de décision.
- Le développement d'une offre « Jeunesse » à destination des 10-15 ans se poursuit. La réflexion sur les utilisations de locaux possibles pour des activités jeunesse se poursuit.

## 10- COMMISSION AMENAGEMENT – PARKING FUTURE MAM

Pour l'ouverture de la future MAM, un parking 5 places est à prévoir. Après analyse de différents devis, le Conseil décide de retenir le devis BGTP pour un montant de 3 693,42 € TTC.

## DECISIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Informations :

- **Les « Estivales » :** auront lieu le 7 Aout 2026, au parc de Morfelon. Le spectacle sera une prestation de cirque de 40 minutes environ. Gratuit et tout public.
- **Bulletin municipal :** la distribution en porte à porte se fera après les élections.
- **Dates des prochaines séances du Conseil :** Lundi 2 Mars, Lundi 9 Mars

Affiché le 24/02/2026

Le Maire,  
François BERROU

